



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 31 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation
de la paix

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix est priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examine à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005), ce rapport doit aussi être présenté au Conseil de sécurité, qui y consacre un débat annuel. Le présent rapport porte sur la neuvième session de la Commission et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

2. Le 29 octobre 2010, l'Assemblée générale a adopté sa résolution A/RES/65/7 et le Conseil de sécurité sa résolution S/RES/1947 (2010), par lesquelles les deux organes ont prié la Commission de rendre compte, dans ses rapports annuels, de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport des facilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/64/868-S/2010/393, annexe). À partir du rapport sur les travaux de la sixième session de la Commission, il a été décidé de présenter l'information relative à la suite donnée aux recommandations issues de l'examen de 2010 dans les exposés consacrés aux orientations et à la teneur des activités menées dans les pays. La structure des trois précédents rapports reflétait ce changement touchant la forme et le fond, qui met en relief la façon dont la Commission exerce ses fonctions principales dans le contexte propre à chaque pays, le rôle de ses membres, ses liens avec les organes dont elle relève et les thèmes qu'elle a examinés.

3. En outre, chacun des trois rapports précédents comprenait un programme destiné à guider les travaux de la Commission concernant sa collaboration avec les pays et ses activités d'orientation lors de sa session suivante. Afin de renforcer le cadre des activités de la Commission, le présent rapport s'articule autour des éléments prévus dans le programme de travail qui figure dans le rapport sur la



huitième session (voir A/69/818-S/2015/174, par. 66 à 72). Il traite également de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, effectué en 2015, et sur la suite donnée par la Commission aux recommandations qui y figurent.

II. Activités de la Commission

4. Pour la neuvième session de la Commission, les principaux objectifs concernant le travail du Comité d'organisation étaient les suivants : adopter des méthodes de travail plus transparentes et stratégiques, notamment en définissant un programme plus flexible et en pratiquant une plus grande ouverture; renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales; mettre en avant la nécessité de consolider la paix dans le contexte du relèvement après l'épidémie d'Ebola; et faire avancer l'application des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Parmi les domaines prioritaires figuraient le financement de la consolidation de la paix et les questions relatives à l'égalité des sexes. Plusieurs activités ont été entreprises en fonction de ces objectifs. Le Comité d'organisation a eu l'occasion de débattre des besoins de consolidation de la paix et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans plusieurs pays qui ne sont pas inscrits au programme actuel de la Commission, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Burkina Faso et la Somalie. Afin de faire avancer la consolidation de la paix, dans le cadre des activités de relèvement entreprises après l'épidémie d'Ebola, le Président s'est rendu en Afrique de l'Ouest, et a participé à la réunion de printemps de la Banque mondiale pour appeler l'attention sur cette question. Le Comité d'organisation a tenu une séance extraordinaire sur les jeunes et la consolidation de la paix, qui a porté sur les moyens de mieux tenir compte dans ce domaine des points de vue de la jeune génération.

5. Dans le cadre des travaux qu'elle mène en formation pays et du rôle consultatif plus large qu'elle joue dans l'élaboration de politiques, la Commission a continué d'exercer ses trois fonctions essentielles : sensibilisation, accompagnement et suivi actif; mobilisation des ressources et création de partenariats; et renforcement de la cohérence. Au niveau des pays, elle a encore resserré la coordination de son action avec les programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission a continué d'étudier les moyens d'alléger et assouplir ses méthodes de travail, notamment en ce qui concerne le suivi de sa première session annuelle pour célébrer (en juin 2014) la « Journée de la consolidation de la paix »¹ et permettre une interaction et une coopération plus étroites entre les acteurs concernés à New York, ainsi que de la part des capitales des États Membres, au sujet des principaux enjeux internationaux de la consolidation de la paix. Assumant son rôle de coordination, qui est un élément essentiel de sa fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la Commission a tenu sa deuxième session annuelle en juin 2015, et organisé des réunions thématiques et par pays. Les activités entreprises par la Commission de consolidation de la paix seront récapitulées dans un autre document qui sera affiché sur son site Internet².

¹ Paragraphe 14 de la déclaration de la Commission intitulée « La consolidation de la paix : vers une paix et une sécurité durables » (PBC/6/OC/6).

² <http://www.un.org/en/peacebuilding/>.

6. Pendant la période couverte par le présent rapport a eu lieu l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix prévu au paragraphe 5 de la résolution 65/7 de l'Assemblée générale et de la résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité. Le 15 décembre 2014, s'appuyant sur le travail préparatoire effectué par le Comité d'organisation, les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont communiqué au Secrétaire général le mandat relatif à l'examen de 2015 et lui ont demandé de procéder selon la méthode qui y était préconisée. Le Secrétaire général a donc procédé à la nomination d'un groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, dont le rapport (voir A/69/968-S/2015/490), qui s'articulait autour des principaux objectifs spécifiés dans le mandat, a été présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité le 29 juin 2015. Le 6 juillet 2015, les Présidents de l'Assemblée et du Conseil ont nommé les Représentants permanents de l'Australie et de l'Angola facilitateurs d'un processus intergouvernemental sans exclusive d'examen des conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif d'experts.

7. La Commission a examiné les conclusions et les recommandations du Groupe consultatif d'experts lors de plusieurs réunions informelles. Le 29 septembre, le Gouvernement suédois, l'Institut international pour la paix et la Fondation Dag Hammarskjöld ont organisé une table ronde au niveau ministériel intitulée « Champions for a New Approach to Peacebuilding » (« Défendre une nouvelle approche de la consolidation de la paix »), soulignant que le maintien de la paix était la principale mission de l'ONU. Les 30 et 31 octobre, la Fondation Dag Hammarskjöld et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont organisé conjointement, au niveau des ambassadeurs, un séminaire-retraite informel auquel ont participé le Président de l'Assemblée générale, le Vice-Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation. Ce séminaire-retraite, intitulé « Realizing the Potential of the UN Peacebuilding Architecture – The 2015 Review and Beyond » (« Exploiter le potentiel du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies – l'examen de 2015 et au-delà »), a été pour les membres de la Commission l'occasion de s'entretenir de l'examen de 2015, et notamment de questions essentielles telles que la place centrale du maintien de la paix, le rôle que joue la Commission en renforçant la cohérence de l'action des Nations Unies aux niveaux intergouvernemental et opérationnel, ainsi que la nécessité d'affecter des ressources plus importantes et plus prévisibles à la consolidation de la paix, notamment au Fonds consacré à ce domaine. En outre, les recommandations du rapport du Groupe consultatif d'experts ont eu une influence sur les travaux de la neuvième session de la Commission. Le Président s'est employé activement à mettre en œuvre les recommandations concernant les partenariats avec des acteurs locaux et l'adoption de modes opératoires plus souples au sein du Comité d'organisation.

A. Suivi de la première session annuelle et préparatifs de la deuxième (juin 2015)

8. Dans le prolongement de sa toute première session annuelle, qui a eu lieu en 2014 et avait pour thème « Appui durable à la consolidation de la paix : aspects nationaux et internationaux », la Commission a tenu sa deuxième session annuelle le 23 juin, qui avait pour thème « Le financement prévisible de la consolidation de la paix : éliminer le cloisonnement ». Cette session venait à point nommé, suivant

immédiatement la parution le 17 juin du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » (voir A/70/95-S/2015/446) et elle a permis des apports d'idées supplémentaires avant la finalisation du rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Elle a fourni aux États Membres l'occasion d'approfondir leur réflexion avant la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la fixation des objectifs de développement durable, prévue pour 2015. Les débats ont été enrichis par des déclarations de M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement, de M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général, ainsi que par des exposés de représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Commission économique pour l'Afrique et d'organisations de la société civile.

9. Les observations de M. Kaberuka, axées sur le manque de fiabilité des sources de financement et la fragmentation du dispositif d'aide internationale, ont mis en évidence la nécessité de mieux assurer le financement de la consolidation de la paix, faute de quoi, les mécanismes classiques d'aide au développement auraient naturellement tendance à jouer en fonction de la performance qui, comme il l'a souligné, est forcément faible dans les pays qui sortent d'un conflit. Les orateurs ont également souligné qu'il fallait remédier à la fragmentation de l'aide en inscrivant celle-ci dans le cadre de programmes nationaux, qui seraient financés notamment par le budget de l'État ou des organismes publics. Pour être efficaces, ces programmes nationaux doivent procéder d'une volonté politique, d'autant que nombre des institutions dont dépend la paix civile, telles que celles qui sont chargées de la sécurité, de la justice ou de la gouvernance locale, sont de nature éminemment politique. Il a été souligné qu'investir dans la prévention serait rentable. Notant que le Fonds pour la consolidation de la paix s'était avéré efficace pour orienter les investissements, les participants ont appelé de leurs vœux l'accroissement des contributions à ce fonds. Ils ont estimé que d'autres moyens de financer la consolidation de la paix, tels que les apports du secteur privé, la coopération Sud-Sud et les transferts de fonds, devraient faire l'objet d'une attention accrue.

10. La session annuelle a également été l'occasion d'aborder la question de la mobilisation des ressources nationales, ce qui a permis de souligner leur potentiel. L'augmentation des recettes publiques est un indicateur clef de l'engagement politique en faveur de l'édification de la nation, et de la capacité de diriger cette édification. Elle inspire confiance aux acteurs internationaux (publics et privés) et les incite à investir davantage, ce qui rend plus fiable le financement des programmes nationaux. Toutefois, les donateurs hésitent généralement à investir dans les systèmes financiers des pays considérés, ou limitent leur aide à une simple assistance technique, qui ne s'accompagne pas d'un appui politique. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait renforcer les capacités au niveau infranational afin de rendre la collecte des impôts et la prestation des services plus efficaces et plus transparentes, tandis que d'autres ont fait valoir qu'il existait probablement un lien étroit entre les recettes publiques, l'exploitation des ressources naturelles et les problèmes de corruption. Les participants ont fait référence au rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique³, et ont

³ <http://www.uneca.org/iff>.

demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour responsabiliser la gestion des ressources naturelles et régler des problèmes tels que la manipulation des prix.

11. Enfin, M^{me} Margot Wallström, Ministre suédoise des affaires étrangères, en sa qualité de Présidente de la Commission, M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale, et M. Ramlan Bin Ibrahim, Président du Conseil de sécurité, ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de développement et de sécurité intégrées et cohérentes dans les pays sortant d'un conflit, afin que le financement de la consolidation de la paix cesse d'être fragmentaire et cloisonné. À bien des égards, les conclusions de la session annuelle de la Commission annonçaient les recommandations présentées dans le rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui ont été examinées dans de nombreuses instances pendant le reste de l'année 2015. Parmi les principaux points abordés figuraient les questions suivantes : la nécessité d'un appui accru aux programmes visant à établir ces institutions essentielles au maintien durable de la paix, en prévoyant les ressources nécessaires dans les budgets des missions de maintien de la paix, en mobilisant des contributions supplémentaires au Fonds ou en accroissant l'aide aux pays; la nécessité d'établir des stratégies intégrées de sécurité et de développement pour remédier à la fragmentation; la nécessité de prévoir les ressources voulues, notamment d'alimenter suffisamment le Fonds, pour garantir que les exigences de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits soient pleinement prises en compte; la nécessité d'affecter davantage de ressources, par l'intermédiaire d'institutions nationales, au renforcement des capacités, aux niveaux central et local, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la justice; la nécessité de diversifier les sources de financement, en ayant notamment recours à la coopération Sud-Sud, aux contributions du secteur privé et aux transferts de fonds, et en veillant à l'accroissement des recettes publiques des pays concernés; la nécessité d'améliorer la communication pour mettre en lumière les succès obtenus par la prévention, qui ne sont pas toujours évidents ni tangibles.

B. Prise en compte des vues des acteurs régionaux

12. Au cours de la période considérée, la Commission a poursuivi l'action qu'elle a entreprise en vue d'intensifier ses échanges avec les acteurs régionaux et sous-régionaux au sujet des orientations générales et des activités exercées au niveau des pays. Le rôle des pays voisins, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, lors de plusieurs débats que la Commission a consacrés à des pays particuliers, a été qualifié d'essentiel pour le succès des processus politiques et la prévention de risque d'instabilité. Ainsi, tant dans le cadre des réunions en formation pays que lors des réunions concernant des pays particuliers convoquées par le Comité d'organisation, la Commission a particulièrement mis l'accent sur la nécessité de pratiquer l'ouverture et de collaborer activement avec les partenaires régionaux. Le Comité d'organisation a convoqué des réunions consacrées à l'examen du processus de transition en cours au Burkina Faso et de la question du financement durable des activités de consolidation de la paix entreprises en Somalie; ces débats, qui ont eu lieu à l'initiative du Président, montrent que la Commission peut servir de tribune aux principaux partenaires régionaux.

13. Les pays d'Afrique représentés à la Commission ont poursuivi leurs travaux sur la définition d'une conception régionale sur la consolidation de la paix, dans le cadre du groupe politique de réflexion créé à la session précédente. Ils ont eu

plusieurs occasions d'échanger des idées sur les moyens d'intégrer le point de vue des acteurs régionaux dans les travaux de la Commission, par exemple le déjeuner de travail organisé en mai par le Président de la Commission, auquel étaient conviés les membres du groupe de réflexion et les représentants de la Commission de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Plusieurs participants ont demandé qu'un partenariat institutionnel soit instauré entre la Commission, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines. Les participants ont également noté que les reprises répétées de la violence observées en Afrique en dépit des investissements considérables des acteurs régionaux et de l'ONU résultent du défaut d'analyse critique des causes profondes et des facteurs de déclenchement des conflits sur le continent.

14. En octobre, le Président de la Commission a organisé un déjeuner similaire auquel ont pris part les membres de son groupe et les représentants des pays figurant au programme, ainsi que des représentants du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la CEEAC, de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la CEDEAO, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union africaine; ce déjeuner a fourni l'occasion sans précédent d'examiner avec des représentants des communautés économiques régionales (CER) comment consolider le partenariat entre celles-ci et la Commission, d'apprendre quelles sont les difficultés que soulèvent les activités de consolidation de la paix entreprises par les CER dans leurs sous-régions respectives et d'examiner quels seraient pour la Commission les meilleurs moyens d'accroître l'impact des activités de consolidation de la paix entreprises dans ces sous-régions. La nécessité d'une prévention plus efficace des conflits a été particulièrement soulignée, tout comme le besoin d'investissements prévisibles dans les activités de consolidation de la paix. En outre, les représentants de plusieurs acteurs ont déclaré qu'il fallait poursuivre le dialogue sur ces questions.

15. À la session annuelle de la Commission, tenue le 23 juin, il a été rappelé qu'il importait que celle-ci collabore avec les acteurs régionaux tels que la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique, pour répondre de manière plus cohérente aux besoins urgents en matière de consolidation de la paix. La Commission a également mis en avant les recommandations formulées à l'issue des examens des activités de consolidation de la paix et des opérations de paix selon lesquelles il importe qu'elle resserre ses liens avec les organisations régionales, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits; ces questions ont été abordées notamment à l'occasion d'une réunion du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, sur le thème de la diplomatie préventive en Afrique, du rôle de l'Union africaine à cet égard et de la coopération avec les Nations Unies, lors de laquelle le Président de la Commission s'est exprimé au nom de celle-ci.

16. Dans le cadre de ses activités au niveau des pays, la Commission a joué un rôle actif et important pour promouvoir un soutien régional cohérent à l'action entreprise par les autorités de la Guinée-Bissau en fonction des priorités nationales les plus pressantes. Le Gouvernement de ce pays a pris en main l'élaboration d'un programme de développement à long terme guidé par Tera Ranka, stratégie de développement national pour 10 ans mettant l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et de l'accès aux services de base, l'élimination de la pauvreté et la

promotion des perspectives économiques. Cette stratégie a été lancée lors de la conférence des partenaires internationaux sur la Guinée-Bissau qui a eu lieu à Bruxelles en mars, et a renforcé l'optimisme quant au respect des priorités ambitieuses de consolidation de la paix du pays. À cette occasion, parallèlement à l'appui apporté par la Commission, le Secrétaire général a alloué à la Guinée-Bissau 10 millions de dollars prélevés sur le Fonds pour la consolidation de la paix au titre du financement catalyseur. Le volontarisme manifesté par le Gouvernement a inspiré la confiance de la communauté internationale, notamment aux pays voisins de la Guinée-Bissau, si bien que les annonces de contribution faites lors de la conférence de Bruxelles ont atteint le total sans précédent de 1,2 milliard d'euros.

17. La volonté agissante des partenaires internationaux de soutenir le processus de stabilisation de la Guinée-Bissau de manière coordonnée a été mise à l'épreuve par le hiatus de trois mois qui a suivi le renvoi par le Président, en août, du Gouvernement du Premier Ministre Domingos Simões Pereira. La Commission de consolidation de la paix a alors apporté son entier soutien à la médiation exercée par la CEDEAO et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour mobiliser les pays de la région en vue de résoudre rapidement cette crise.

18. Au Burundi, la Commission a intensifié sa collaboration et ses échanges avec les acteurs régionaux, y compris les entités des Nations Unies et les organisations régionales. Elle a soutenu l'action entreprise par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour accompagner le processus électoral au Burundi, tout particulièrement pendant la crise qui a éclaté fin mai. L'Envoyé spécial a communiqué régulièrement des informations à la Commission sur la situation au Burundi et sur ce qu'il faisait pour faciliter le dialogue durant la crise.

19. De plus, la Commission a apporté son appui aux initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional pour résoudre la crise au Burundi, par exemple en encourageant l'application des décisions et recommandations formulées par les chefs des États membres de la CAE et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La Commission a invité les États Membres qui dirigent l'action de la CAE, à savoir la République-Unie de Tanzanie (qui exerce la présidence) et l'Ouganda (en sa qualité de médiateur pour le Burundi) à tenir ses membres informés des progrès accomplis dans la résolution de la crise. Des sommes prélevées sur le Fonds pour la consolidation de la paix ont été allouées à l'appui des activités de sensibilisation de la Commission et de l'action de l'Union africaine; des fonds ont ainsi été alloués au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui collabore avec des observateurs de l'Union africaine. Des fonds ont également été débloqués pour compléter l'action régionale en favorisant le dialogue national par l'intermédiaire d'organisations de la société civile capables de faire converger plusieurs initiatives locales.

20. En novembre, en marge de sa visite au Burundi, le Président de la formation Burundi s'est également rendu en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie; il a eu un entretien fructueux avec M. Crispus Kiyonga, le Ministre ougandais de la défense, que le Président Yoweri Kaguta Museveni a chargé de diriger le processus de médiation de la CAE. À Dar es-Salaam, le Président de la formation Burundi a eu un échange de vues avec les autorités tanzaniennes sur la situation au Burundi. Dans le prolongement de sa visite dans la région, il a tenu des consultations avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à Washington.

21. En ce qui concerne la République centrafricaine, suite au Forum de Bangui, plusieurs recommandations ont été adoptées, dans lesquelles est défini ce que doivent être les priorités à court et à moyen terme des autorités de transition. La Commission, en formation République centrafricaine, a continué d'encourager les principales parties prenantes à engager un débat constructif propre à mobiliser un consensus politique sur ces priorités. Dans cet esprit, elle a préconisé une action cohérente ayant pour but de renforcer l'appropriation par le pays des objectifs de consolidation de la paix à moyen et à long terme et l'adhésion des pays de la région à ces objectifs. Lors de la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine, convoquée par le Secrétaire général le 1^{er} octobre 2015, M. Salaheddine Mezouar, le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération, a prononcé un discours au nom des membres de la formation République centrafricaine, dans lequel il a salué la volonté de la Commission de soutenir le processus de transition politique. Cette réunion a fourni l'occasion aux principaux acteurs, y compris ceux de la sous-région, de réaffirmer leur attachement à la République centrafricaine et leur volonté de rétablir durablement la paix et la stabilité dans le pays.

22. En outre, la Commission a invité plusieurs fois le Représentant spécial du Secrétaire général, qui dirige le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et représente les Nations Unies dans l'équipe internationale de médiation, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général dirigeant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine à présenter des informations à la formation République centrafricaine. Les deux représentants spéciaux ont fait part aux membres de la formation de leur appréciation de la situation sur le terrain. La Commission a également attiré l'attention sur l'insuffisance des moyens financiers, en particulier pour les élections. Dans ce contexte, des sommes prélevées sur le Fonds pour la consolidation de la paix ont été allouées à l'appui du Forum de Bangui et de la médiation régionale, et, à titre exceptionnel, à l'appui du processus électoral, à un moment où le manque de ressources financières était un obstacle majeur.

23. La Commission a intensifié ses échanges constructifs avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour l'aider à s'acquitter de son mandat en Guinée, en accompagnant à la fois le processus électoral et le relèvement après l'épidémie d'Ebola. En mai, le Président de la Commission s'est rendu dans les trois pays touchés par l'épidémie et s'est notamment entretenu à Dakar avec le Représentant spécial au sujet des effets de l'épidémie et les processus politiques en cours dans la région, ainsi que des moyens de dégager une conception régionale de l'effort de relèvement nécessaire après l'épidémie.

24. De plus, le Représentant spécial du Secrétaire général a régulièrement tenu la Commission en formation Guinée informée de ce qu'il faisait pour accompagner le processus de dialogue engagé en Guinée dans la perspective de l'élection présidentielle. Pour sa part, la Commission lui a donné des conseils et lui a manifesté son soutien pour le rôle qu'il jouait dans le processus de dialogue interguinéen, notamment dans des déclarations de la formation Guinée. La Présidente de la formation Guinée a rencontré le Représentant spécial lors de son voyage en Guinée de fin mai-début juin. Cet échange les a confortés dans leur conviction qu'il fallait d'urgence dégager un consensus sur les questions en suspens qu'il était indispensable de régler pour que l'élection présidentielle se déroule paisiblement. La Commission en formation Guinée a exprimé son soutien à l'accord

conclu en août et appelé à la tenue pacifique de l'élection présidentielle prévue pour octobre.

C. Soutenir l'attention sur les conséquences à long terme de l'épidémie d'Ebola

25. Au cours de la période considérée, la Commission a joué un rôle important de sensibilisation à la menace que l'épidémie d'Ebola et ses suites font peser sur le processus de consolidation de la paix et a servi de cadre intergouvernemental pour l'adoption de mesures d'intervention globales et à long terme. L'action collective résolument engagée par les États Membres dès le tout début de l'épidémie a montré que la Commission savait exploiter ses atouts politiques. Elle a contribué à la mobilisation de la communauté internationale et des institutions des Nations Unies pour des interventions ayant notamment pour but de parer au risque que l'épidémie ne compromette les progrès de la consolidation de la paix constatés dans les trois pays le plus touchés. Le Fonds pour la consolidation de la paix a contribué à l'efficacité de l'action pionnière entreprise par la Commission en se prêtant à des réaffectations rapides de ressources au profit d'activités ayant pour but d'apaiser les tensions sociales et politiques, activités pour lesquelles les moyens auraient autrement été insuffisants, même si par ailleurs les pays touchés recevaient une aide financière importante pour lutter contre l'épidémie. En Sierra Leone, la réaffectation de fonds a permis de professionnaliser les agents des services de sécurité participant aux interventions sanitaires. En Guinée, elle a permis de prévenir les flambées de violence dans les zones touchées par l'épidémie, notamment la Guinée forestière, qui a par la suite été la première région du pays où la fin de l'épidémie a pu être déclarée. La Commission a assuré le suivi de l'étude de l'ONU sur les incidences régionales à long terme de l'épidémie d'Ebola sur la sécurité, la gouvernance locale, les institutions, la cohésion sociale et le relèvement économique, en gardant à l'esprit qu'il importe que l'action s'exerce dans tous les domaines dans une perspective régionale à long terme. L'Organisation a donc décidé de concentrer ses initiatives post-Ebola sur les domaines désignés comme essentiels par la Commission.

26. L'épidémie d'Ebola a révélé l'ampleur des difficultés qui doivent encore être surmontées pour faire reculer la pauvreté, améliorer l'accès à l'éducation et remédier au chômage des jeunes. La Commission a donc estimé que, pour assurer une paix durable et réduire le risque de reprise des conflits dans ces pays, il fallait des investissements soutenus dans les domaines susmentionnés et dans des actions propres à rétablir la confiance dans les institutions publiques. Le Président de la Commission s'est félicité de l'intérêt manifesté par de nombreuses parties prenantes pour la relance de la coopération sous-régionale, illustrée par l'adoption de la stratégie de relèvement post-Ebola à l'application de laquelle participe l'Union du fleuve Mano. Comme cela a été souligné lors des réunions de haut niveau sur le sujet, notamment la conférence d'annonce de contributions convoquée par le Secrétaire général en juillet 2015, il est essentiel que les Nations Unies et la communauté internationale (dont les donateurs) suivent en la matière une démarche globale et coordonnée.

27. Pour renforcer la cohérence de l'action des Nations Unies face à l'épidémie d'Ebola, et éviter qu'elle ne se relâche, et pour faire prendre conscience des difficultés qui entravent la consolidation durable de la paix en période de crise

sanitaire, la Commission a adopté une formule de participation souple consistant à réunir les représentants des trois pays touchés et les présidents des trois formations pays correspondantes sous l'égide du Comité d'organisation. C'est dans cette configuration que la Commission a organisé une réunion extraordinaire le 14 avril 2015, juste après la visite effectuée par le Président en Afrique de l'Ouest. Lors de cette réunion, le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a relevé certaines des lacunes et insuffisances constatées dans les plans nationaux de relèvement post-Ebola pour ce qui concerne la gouvernance, la consolidation de la paix et les fonctions essentielles de l'État auxquelles il y a lieu de remédier en développant des rapports entre les pouvoirs publics et la société civile, en promouvant la participation des citoyens et en renforçant la cohésion sociale de telle sorte que les citoyens amènent les pouvoirs publics à mieux respecter le principe de responsabilité⁴. Le représentant du PNUD a dit également qu'il était essentiel d'élargir le champ des programmes de consolidation de la paix post-Ebola au lieu de s'en tenir aux seuls volets sécurité et administration prévus par les plans nationaux. La Commission a décidé que son président participerait aux réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le relèvement post-Ebola et ferait plusieurs recommandations importantes. Il invitera notamment la communauté internationale à ne pas relâcher sa volonté de veiller à ce que les principales exigences de la consolidation de la paix pendant la phase de relèvement en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone soient satisfaites.

28. Les formations Guinée, Libéria et Sierra Leone ont à plusieurs reprises informé les membres de la Commission de l'évolution de la crise consécutive à l'épidémie. Il est ressorti des débats que la Commission devait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience de la lutte contre l'épidémie pour définir son action durant la phase de redressement post-Ebola, en insistant notamment sur le rôle des dirigeants et l'importance de l'appropriation aux niveaux national et local, la nécessité d'une approche régionale, et le maintien d'un large soutien international. Les parties prenantes des trois pays ont demandé à la Commission de continuer de militer pour que la communauté internationale ne relâche pas ses efforts et honore ses promesses et ses engagements, notamment financiers. La Commission a été invitée à apporter son soutien aux actions prioritaires de consolidation de la paix prévues dans le cadre du relèvement post-Ebola. Cela implique un effort collectif de tous les membres de la Commission, à qui il incombe de mettre en avant les objectifs de la consolidation de la paix dans toutes les instances où ils s'expriment, en insistant sur les domaines où ces instances sont le mieux placées pour exercer une influence.

29. La crise de l'Ebola a mis en évidence les problèmes auxquels doit s'attaquer la communauté internationale pour mener à bien son action de consolidation de la

⁴ Le 25 novembre 2014, après les nombreuses réunions consacrées par la Commission à la lutte contre l'épidémie d'Ebola, le Président de la Commission a adressé un courrier au Secrétaire général pour lui demander de faire faire une étude de l'impact de l'épidémie sur le processus de consolidation de la paix postconflit en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Dans sa lettre, le Président a insisté sur l'importance que la Commission attachait aux incidences de l'épidémie sur la sécurité, la gouvernance locale, les institutions politiques, la cohésion sociale et le relèvement économique. Par une lettre datée du 17 décembre 2014, le Secrétaire général a répondu à la Commission que le PNUD coordonnerait l'action des Nations Unies pour le relèvement post-Ebola.

paix. À cet égard, la réunion informelle d'experts organisée dans le cadre de la formation Sierra Leone, qui s'est tenue le 21 mai 2015, a fait ressortir le rôle important que peut jouer la Commission en proposant des orientations et en améliorant la coordination avec tous les acteurs concernés aux fins du renforcement des capacités.

30. La Commission a suivi de près le relèvement en cours en Sierra Leone, compte tenu de l'évolution de la situation politique et socioéconomique dans le pays, et a notamment publié des déclarations et tenu des réunions informelles à ce sujet. En décembre 2015, la Commission a publié une déclaration dans laquelle elle adressait ses félicitations au Gouvernement et au peuple sierra-léonais après l'annonce de la fin de l'épidémie dans le pays. Sa réunion informelle du 7 décembre a rassemblé des représentants de gouvernements, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union du fleuve Mano, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du PNUD et de l'équipe de pays des Nations Unies, dont le coordonnateur résident par intérim. Cette rencontre a apporté des éléments utiles pour le réexamen, dans le sens d'une plus grande cohérence, de la stratégie de la Commission pour la période de relèvement post-Ebola de la Sierra Leone et la période postérieure au retrait de la mission des Nations Unies.

D. Amélioration de l'exercice par la Commission de la fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des modalités de son interaction avec ces deux organes

31. La Commission a continué de réfléchir aux moyens de renforcer son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et d'améliorer ses interactions avec ces derniers. Ses relations avec le Conseil ont continué de revêtir les trois formes définies précédemment : a) un quatrième dialogue informel organisé conjointement par le Président du Conseil de sécurité et le Président de la Commission; b) des réunions d'évaluation périodique au niveau des experts, coordonnées par la Malaisie; et c) des exposés formels devant le Conseil, portant sur les pays inscrits à son programme de travail ou des questions thématiques.

32. Le dialogue interactif informel entre les membres du Conseil de sécurité, le groupe des présidents de la Commission et les représentants des pays inscrits à son programme de travail a eu lieu le 25 juin. Cette réunion, à laquelle le Vice-Secrétaire général a été invité à faire des exposés, a été l'occasion d'étudier les moyens concrets de renforcer le rôle futur de la Commission auprès du Conseil. L'accent a notamment été mis sur le rôle consultatif qu'elle joue lorsque le Conseil de sécurité définit le mandat d'une opération de paix, lors du retrait progressif d'une mission, et après. Il est ressorti de la réunion que le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil était axé sur le renforcement de l'action visant à prévenir le déclenchement et la reprise des conflits. En donnant des avis ciblés et contextualisés, la Commission peut veiller à ce que les priorités nationales soient prises en compte dans la conception et l'exécution des mandats définis par le Conseil. Le rôle fédérateur de la Commission a également été souligné, sa capacité de réunir les acteurs de la sécurité et du développement aux niveaux régional et sous-régional lui permettant de faire valoir les impératifs de la consolidation de la paix, lors des délibérations du Conseil. Il a été noté lors du retrait progressif d'une

mission que la Commission pouvait jouer un rôle essentiel en incitant les organisations régionales et les institutions financières internationales à ne pas perdre de vue les priorités nationales de consolidation de la paix. Les débats ont également fourni l'occasion de souligner qu'il importe que la Commission propose son concours chaque fois qu'un pays estime pouvoir bénéficier d'un soutien international lors d'une période de transition politique. Au sujet des moyens concrets de renforcer le rôle consultatif de la Commission, certains participants ont préconisé des échanges plus réguliers avec le Conseil et une planification plus anticipative des visites sur le terrain en prévision des débats du Conseil. Comme le soulignent les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix est également prêt à fournir un appui durant la phase de retrait d'une mission pour faciliter le transfert des activités de consolidation de la paix, de la mission à l'équipe de pays des Nations Unies, en harmonie avec l'accompagnement politique exercé par la Commission.

33. À sa séance du 11 mars, le Comité d'organisation a choisi la Malaisie pour succéder au Rwanda en tant que coordonnateur de l'évaluation périodique de la fonction consultative de la Commission et de ses modalités d'interaction avec le Conseil de sécurité. Au cours de la réunion informelle au niveau des experts tenue le 20 novembre, l'évaluation a porté sur le rôle consultatif de la Commission au sujet de la situation au Burundi, en Guinée-Bissau, au Libéria et en République centrafricaine. Les débats ont fait ressortir l'importance du travail accompli par la Commission par l'intermédiaire de certaines de ses formations pays, et la nécessité pour la Commission et le Conseil d'entretenir des relations souples et pragmatiques. Certains participants ont souligné qu'il importait d'intensifier le dialogue informel à différents niveaux afin de renforcer le rôle consultatif de la Commission. Le dialogue avec le Président du Conseil au sujet de la planification des activités de la Commission pourrait aider celle-ci à émettre ses avis en temps utile. Certains participants ont également fait valoir que vu sa composition diversifiée et les multiples formes de ses activités de sensibilisation auprès des organisations régionales et sous-régionales, la Commission était bien placée pour jouer un rôle complémentaire important auprès du Conseil en l'aidant à tenir compte dans ses travaux du contexte propre à chaque pays.

34. La Commission a fait devant le Conseil de sécurité plusieurs exposés thématiques ou consacrés à un pays. Le 19 janvier, lors du débat du Conseil sur le développement sans exclusive pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Président de la Commission a insisté sur l'importance de l'ouverture en tant qu'élément central de la consolidation de la paix. Il a relevé à ce propos que la Commission de consolidation de la paix était bien placée pour donner des avis sur des questions qui préoccupent le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, comme la contribution d'un développement socioéconomique sans exclusive à la paix et à la sécurité et à la réduction du risque de déclenchement ou de reprise de conflits.

35. Le 17 novembre, le Président de la Commission a fait un exposé lors du débat public tenu par le Conseil sur la sécurité, le développement et les causes profondes des conflits, au titre du point de l'ordre du jour intitulé Maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a mentionné trois changements nécessaires pour assurer le maintien de la paix. Premièrement, la prévention du déclenchement et de la reprise des conflits devrait être élevée au premier rang des priorités de l'action de

l'ONU et reposer sur l'idée que la consolidation de la paix est avant tout un processus politique qui exige un engagement ferme et à long terme. Il a fait observer que consolider durablement la paix prenait du temps et qu'il fallait reculer les horizons en substituant des plans étalés sur 15 à 30 ans aux cycles habituels de programmation 3 à 5 ans. Deuxièmement, il a souligné que la paix émanait des sociétés et impliquait une appropriation nationale sans exclusive. Il a ajouté que la Commission était une instance unique en son genre et ouverte à tous, permettant aux autorités nationales d'avoir des échanges avec des partenaires internationaux et des acteurs régionaux. Troisièmement, il a fait valoir le rôle important que la Commission pouvait jouer pour faciliter l'adoption d'une approche cohérente par tous les acteurs internationaux, leur permettant de s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits.

36. Les présidents des formations pays ont fait devant le Conseil des exposés de fond sur ce qui était fait dans les pays considérés pour respecter les principales priorités de consolidation de la paix. Le Président de la formation Libéria a insisté une nouvelle fois sur la nécessité de préserver et de consolider les acquis en la matière, eu égard en particulier à l'action entreprise à la suite de l'épidémie d'Ebola et au retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Il a également souligné qu'il importait de définir un cadre mieux harmonisé et intégré pour s'attaquer à ces problèmes, et a insisté sur l'importance des travaux de la Commission à cet égard.

37. S'exprimant devant le Conseil de sécurité au début de février, le Président de la formation Guinée-Bissau s'est déclaré résolument optimiste quant à l'avenir de ce pays, soulignant que les élections de 2014 avaient suscité un nouvel élan et ouvert de nouvelles perspectives après des décennies d'instabilité politique, malgré la persistance de facteurs bien connus de fragilité institutionnelle. Les acquis de la stabilisation ont été sérieusement ébranlés en juin, lorsque le Président de la Guinée-Bissau, José Mário Vaz, a dissous le Gouvernement à la suite de désaccords avec le Premier Ministre Domingos Simões Pereira, en alléguant l'absence de progrès tangibles dans la mise en œuvre des réformes. Il s'en est suivi une impasse qui a duré trois mois, jusqu'à la nomination de M. Carlos Correia au poste de premier ministre en septembre et l'investiture de son gouvernement, qui ont permis le retour à une relative normalité. Pendant la période de blocage, le Président de la formation a fait part au Conseil de sécurité de ses préoccupations quant aux effets de la crise politique, et a engagé instamment les parties prenantes à intensifier leurs efforts pour rétablir la stabilité dans les plus brefs délais.

38. Dans l'exposé qu'il a fait en mai devant le Conseil de sécurité après sa visite à Bangui, le Président de la formation République centrafricaine a plaidé en faveur d'un appui plus large à l'action entreprise pour s'attaquer aux problèmes les plus pressants du pays, dont les insuffisances de l'appareil judiciaire et des structures de gouvernance et des institutions, et a insisté sur la nécessité de favoriser le dialogue, l'ouverture et la réconciliation dans l'ensemble du pays. Il a dit que l'absence d'avancées notables dans ces domaines continuerait de faire obstacle à des progrès durables en matière de maintien de la paix. Consciente de l'importance cruciale de la fin de la période de transition pour l'avenir du pays, la Commission a mis fortement l'accent sur la nécessité pressante de créer des conditions propices à la tenue d'élections. La position adoptée par la Commission en faveur de la mise en place d'institutions a été appuyée par des investissements du Fonds pour la

consolidation de la paix dans des activités visant à rétablir l'autorité de l'État et à favoriser la réconciliation.

39. Le Président de la formation Burundi a rendu compte au Conseil de sécurité, en janvier, de la situation dans ce pays et lui a recommandé de poursuivre son action après le retrait de la mission des Nations Unies. En novembre, alors qu'il se trouvait au Burundi, il a informé le Conseil de la situation dans le pays depuis Bujumbura, au moment critique où le Conseil s'apprêtait à adopter une résolution. Il a réitéré l'appel lancé par la Commission pour que cessent la violence et les violations des droits de l'homme, mis en garde contre tout discours incendiaire et exprimé l'espoir que le Gouvernement burundais engagerait un processus de dialogue sincère et ouvert à tous afin de retrouver la confiance du peuple burundais. L'appel au dialogue de la Commission a été soutenu par des investissements du Fonds pour la consolidation de la paix destinés à financer plusieurs initiatives de dialogue avec la société civile et les femmes, lancées à l'échelle nationale.

E. Élaboration d'une stratégie de prise en compte plus systématique de l'impératif d'égalité des sexes dans les activités de collaboration avec les pays

40. Afin de renforcer et de concrétiser ses engagements en faveur de l'égalité des sexes, énoncés notamment dans sa Déclaration sur l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix adoptée en septembre 2013 (PBC/7/OC/3) et de garantir une meilleure intégration structurelle de la question de l'égalité des sexes à ses travaux, la Commission avait prévu, dans le projet de programme d'action figurant dans le rapport sur les travaux de sa huitième session, de lancer en 2015 un débat sur l'élaboration d'une stratégie de prise en compte de l'impératif de parité dans ses activités de collaboration avec les pays inscrits à son programme de travail (ci-après la « stratégie »). L'objectif de ce débat était de marquer plus fortement la volonté de la Commission de prise en compte de l'impératif de parité dans ses activités de consolidation de la paix et de développement et diffuser les connaissances concernant la participation des femmes à ces activités. La Stratégie, une fois élaborée à l'issue d'une concertation et approuvée par la commission, devrait contribuer à la concrétisation des engagements pris par le Secrétaire général et les États Membres pour l'intégration de la problématique hommes-femmes aux activités de consolidation de la paix.

41. La première phase de l'élaboration de la stratégie s'est déroulée fin 2015. Elle a consisté à recenser les informations disponibles et les pratiques des pays inscrits au programme de travail de la Commission, en procédant à un examen sommaire sur dossier, qui a été suivi de quelques études de cas sur les actions menées par la Commission pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il est ressorti de cette première phase que les résultats obtenus dans ces domaines étaient inégaux mais s'étaient améliorés depuis quelques années. Actuellement, tous les instruments régissant les activités des formations pays tiennent compte, à des degrés divers, du rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix, mais les engagements pris ne se concrétisent pas toujours, et les résultats dépendent souvent de l'implication personnelle des présidents de formation. Par ailleurs, il pourrait être utile que les travaux des formations pays et de la Commission plénière s'inspirent

davantage des retours d'information sur ce que fait la Commission sur le terrain, notamment ses échanges avec des organisations féminines et de hauts responsables tels que les ministres de la condition de la femme. La présence sur le terrain d'une solide équipe de défense de l'égalité des sexes est également nécessaire à l'établissement de programmes de qualité consacrés à la promotion de la participation des femmes à la consolidation de la paix. De tels programmes peuvent aider à traduire les engagements de principe en actions concrètes, et il est établi que ces programmes contribuent à donner plus de poids stratégique aux débats sur l'égalité des sexes et la consolidation de la paix. La Commission, pour accroître l'efficacité des travaux qu'elle consacre à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, devrait notamment : veiller à la prise en compte plus systématique de la question de l'égalité des sexes dans ses instruments de coopération et lors de l'évaluation de leur mise en œuvre; procéder régulièrement à des consultations au niveau national avec des femmes de la société civile et des représentants des institutions s'occupant de la promotion de l'égalité des sexes; intensifier ses activités de sensibilisation à l'importance de la présence dans les pays de spécialistes de la condition de la femme et du financement au niveau national; organiser des réunions d'information régulières et présenter devant la Commission ou une de ses formations pays des analyses tenant compte des disparités entre les sexes dans tel ou tel pays.

42. À la suite de l'examen sur dossier, la Commission est convenue qu'une deuxième phase d'élaboration de la stratégie aurait lieu en 2016, sur la base des informations recueillies en 2015 sur la situation dans les pays et des analyses réalisées durant l'année. La version finale de la stratégie définira ce que la Commission devrait faire prioritairement pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes dans les pays dont elle s'occupe et indiquera quels messages essentiels elle devrait systématiquement diffuser tant au niveau mondial que dans chaque pays. Le lancement de la stratégie est prévu pour l'été 2016.

F. Amélioration des méthodes de travail de la Commission

43. Il est de plus en plus largement admis que pour que tous ses membres puissent s'impliquer dans les travaux de la Commission et y participer activement, il importe que le calendrier de ses réunions et son programme d'activités soient établis suffisamment à l'avance selon une méthode transparente et portent sur une période suffisamment longue. C'est pourquoi, lors de la première réunion du Comité d'organisation de la neuvième session, le Président de la Commission, les présidents de formations pays et le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience ont présenté le calendrier des travaux de la Commission pour la période allant jusqu'à août. Le Président a pris une initiative analogue en septembre, présentant le plan de travail du Comité d'organisation et celui de la formation Libéria pour le reste de l'année.

44. La Commission a également amélioré sa formule de participation flexible en rendant possibles des réunions ponctuelles consacrées à tel ou tel pays, organisées dans le cadre du Comité d'organisation. En réponse aux demandes de conseils émanant des gouvernements de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Burkina Faso et de la Somalie, la Commission a organisé trois réunions auxquelles ont participé les représentants des pays concernés, des États membres de la Commission, des acteurs

régionaux et des organismes des Nations Unies; elle s'est ainsi affirmée en tant qu'instance de large concertation sur la définition des politiques.

45. La réunion sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée visait à mettre en avant les bonnes pratiques découlant des activités entreprises dans le pays par l'ONU avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. S'agissant de satisfaire les principaux besoins de consolidation de la paix recensés par le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier dans la région autonome de Bougainville, l'utilité du soutien catalyseur et bien adapté apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix est apprécié.

46. La possibilité a été évoquée lors de discussions informelles que les pays officiellement admis par le Secrétaire général comme remplissant les conditions requises pour bénéficier du financement du Fonds pour la consolidation de la paix, aient, à des degrés divers, des échanges avec le Comité d'organisation. Le pays concerné pourrait faire un exposé initial du but et de la nature des projets pour lesquels il demande une aide, suivi de mises à jour occasionnelles sur ses activités.

47. La réunion consacrée au Burkina Faso, a permis aux autorités du pays d'exposer devant un large auditoire leur expérience de la transition politique en cours depuis le soulèvement populaire de 2014. Les priorités du Gouvernement de transition comprennent la continuité de l'État, des élections libres et crédibles, la cohésion sociale et la réconciliation nationale. Les représentants du Burkina Faso ont cependant souligné l'importance cruciale de l'appui de la communauté internationale pour les élections à venir et pour la suite. Plusieurs participants ont fait observer que la tenue de réunions de ce type, organisée selon une formule plus souple et rassemblant des représentants des autorités nationales, des partenaires régionaux et des entités des Nations Unies, pouvait aider la Commission à mieux s'acquitter de sa fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

48. La réunion sur la Somalie, organisée dans le prolongement de la deuxième session annuelle de la Commission, a fourni l'occasion d'examiner la question de la prévisibilité du financement des activités de consolidation de la paix en fonction de l'étude d'un cas concret. La Commission a considéré que le financement commun fourni par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires de l'ONU, en coopération avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, constituait un bon exemple de ce qu'une meilleure coordination et la réduction de la fragmentation permettaient de faire pour l'avènement d'une paix durable. Il a été souligné que le financement fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix portait sur les domaines désignés comme prioritaires dans le plan établi par les autorités du pays et qu'un mécanisme permettant de transférer des fonds directement sur les comptes publics était en place. Ce mécanisme, établi en collaboration avec la Banque mondiale, permet au Gouvernement de montrer qu'il est capable de gérer les donations, ce qui inspire la confiance aux autres donateurs. La Commission a noté que l'appropriation du programme par le pays, des institutions nationales fortes et une direction ferme sur le terrain étaient essentielles.

49. La Commission peut également aider les pays touchés par l'épidémie d'Ebola à remédier aux effets que celle-ci a eus sur la consolidation de la paix. Les échanges constants qui ont eu lieu entre les formations Guinée, Libéria et Sierra Leone tout au long de la crise, sous la supervision du Président de la Commission, ont été d'une

grande utilité en ce qu'ils ont permis de débattre des conséquences de l'épidémie sur la consolidation durable de la paix et de les porter à l'attention de la communauté internationale.

50. La Commission a diversifié encore davantage ses formules de réunion, en fonction de la nature et de la portée des questions en cours à examiner. Dans certaines formations, des débats techniques ont préparé des réunions au niveau des ambassadeurs. La Commission a également tenu des réunions informelles pour aplanir certaines difficultés et consulter des spécialistes pour préparer des réunions directives au niveau des ambassadeurs.

G. Nouvelles questions transversales

51. En novembre, la Commission a tenu une réunion sur le rôle des jeunes dans le maintien durable de la paix, qui a offert l'occasion aux États Membres de procéder à un échange de vues sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine, dans le prolongement du débat thématique sur le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix, organisé en avril 2015 par la Jordanie alors qu'elle présidait le Conseil de sécurité, ainsi que du Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité organisé conjointement à Amman par l'ONU et des organisations de la société civile. Lors de cette réunion, la Commission a entendu un exposé de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse sur les textes issus du Forum mondial et sur l'importance de tenir compte du rôle actif que les jeunes hommes et femmes jouent dans la consolidation durable de la paix dans leur pays, même si leur contribution n'est souvent guère reconnue et soutenue. Une jeune femme représentant une organisation dirigée par des jeunes qui travaille à la consolidation de la paix au Libéria s'est exprimée sur les problèmes rencontrés par les jeunes œuvrant pour la paix lorsqu'ils cherchent à participer aux négociations et être reconnus comme des partenaires stratégiques plutôt que comme des exécutants, et sur le manque chronique de financement dont souffrent les organisations locales de jeunes. Dans la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman, les plus de 10 000 jeunes qui l'ont élaborée ont réclamé un cadre directif qui reconnaisse la contribution des jeunes à la consolidation de la paix et prévoie un soutien programmatique et financier plus important.

52. Les États membres de la Commission se sont penchés sur le rôle actif que les jeunes peuvent jouer et jouent dans leur pays, et ont partagé des données d'expérience sur des approches prometteuses. Ils ont exprimé leur appui à l'action menée par les jeunes pour la consolidation de la paix et ont affirmé qu'il importe de tenir des débats d'orientation de haut niveau sur la participation des jeunes à l'action pour la paix et la sécurité.

53. Le renforcement des institutions est essentiel au maintien de la paix et a constitué un autre domaine de travail important de la Commission au cours de la période considérée. La Commission a organisé plusieurs débats, qui ont eu lieu sous les auspices du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience en vue d'exploiter l'expérience des pays inscrits à son programme, ainsi que de l'Afghanistan, pour déterminer comment le système des Nations Unies pourrait mieux soutenir le renforcement des institutions nationales. L'atout de la Commission en la matière tient à ce qu'elle conçoit comme une entreprise de longue haleine l'édification de l'assise d'une paix durable. Mettant l'accent sur l'extension

de l'autorité de l'État et des institutions politiques, elle a tiré un certain nombre d'enseignements sur la manière de mieux aider au renforcement des institutions dans les pays sortant d'un conflit, sur les moyens de nouer de nouveaux partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales et régionales, ainsi que sur son propre rôle. Elle a accordé une attention particulière au fait que le renforcement des institutions doit être ancré dans des accords politiques sans exclusive fondés sur une ferme appropriation nationale et une forte volonté d'ouverture, ce qui demande du temps et nécessite un appui financier, politique et technique suffisant. Cette attention particulière, inspirée par l'expérience, vaut pour l'orientation des investissements du Fonds pour la consolidation de la paix, qui servent notamment à soutenir le secteur de la sécurité et les administrations publiques en République centrafricaine, le rétablissement de l'autorité de l'État et les institutions nationales de défense des droits de l'homme au Burundi, l'état de droit au Libéria et le dialogue politique local dans des pays non membres de la Commission tels que la République démocratique du Congo.

54. En ce qui concerne l'autorité de l'État, la confiance qu'inspire ce dernier à la population dépend largement du maintien de l'ordre public qui incombe notamment à l'appareil judiciaire, à la police et au système pénitentiaire, ainsi que de la prestation des services publics essentiels. S'agissant de remettre sur pied les institutions politiques, la prise de décisions doit procéder d'une bonne gouvernance fondée sur des élections régulières et la réconciliation nationale sans exclusive. Dans les deux cas, l'inclusion, y compris de la société civile et donc des jeunes, apparaît comme une condition indispensable d'une paix durable. Lors des débats que le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a consacré au renforcement des institutions, certains membres de la Commission ont également souligné qu'il importait de prévenir les conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes aussi tôt que possible, ainsi que d'adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes à tous les stades du renforcement des institutions. Examinant comment la communauté internationale pourrait mieux aider les autorités nationales à renforcer les institutions, la Commission a noté que le système des Nations Unies devait s'orienter vers une stratégie mieux coordonnée et plus cohérente, en collaborant avec les institutions financières internationales, et surtout les organisations régionales et sous-régionales. La Commission a été reconnue comme un acteur important capable de rassembler un large éventail d'acteurs, des États Membres aux organisations régionales et à la société civile, et de renforcer l'appui apporté notamment dans le cadre des missions de paix. S'inspirant des débats qui ont eu lieu pendant l'année, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a établi un rapport sur les défis que le système des Nations Unies doit relever dans le domaine du renforcement des institutions (voir le site Internet de la Commission).

55. Compte tenu de l'évolution de la situation dans les pays inscrits à son programme de travail, et dans le prolongement des débats consacrés à cette question en 2014, la Commission a accordé de plus en plus d'importance aux périodes de transition dans ses travaux concernant tel ou tel pays. En ce qui concerne le Libéria, alors que la MINUL se retire progressivement et que le pays s'engage dans une nouvelle phase de consolidation qui doit aboutir à une paix durable, la Commission a invité le Secrétaire général à formuler des recommandations sur les nouvelles modalités de la collaboration entre la Commission et le Gouvernement (voir PBC/9/LBR/2).

56. En Sierra Leone, les consultations sur les modalités et la nature de l'action de la Commission et sur leur conformité au plan national de transition ont évolué à mesure que le processus de transition organisé par l'ONU progressait. Ces consultations sont passées à l'arrière-plan alors que le Gouvernement et la communauté internationale devaient de toute urgence s'occuper de la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie d'Ebola et tenter de parer à ses conséquences à long terme, ce à quoi le Président de la Commission et les formations Guinée, Libéria et Sierra Leone sont parvenus grâce à une action collective concertée.

III. Conclusion et programme de travail

57. L'examen global du dispositif de consolidation de la paix entrepris sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité aura lieu pendant la période couverte par le prochain rapport de la Commission. Celle-ci examinera les moyens concrets d'application des recommandations et décisions qui pourraient figurer dans des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question. Parallèlement, et sans préjuger des résultats de l'examen, elle poursuivra ses travaux dans plusieurs domaines importants en vue de renforcer sa collaboration avec les pays et ses activités d'orientation.

Suivi de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies réalisé en 2015

58. Une fois achevée la phase intergouvernementale de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, la Commission, en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, se penchera sur les moyens d'améliorer ses méthodes de travail conformément aux recommandations issues de l'examen.

Activités prévues

- Le Comité d'organisation tiendra des débats informels sur la suite à donner à l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Ces débats porteront sur des propositions concrètes de réformes concernant les travaux de la Commission et son rôle dans le maintien durable de la paix et s'inscrivant dans le prolongement des activités entreprises lors de la neuvième session.

Suivi de la deuxième session annuelle et préparatifs de la troisième (juin 2016)

59. Le suivi en 2016 de la deuxième session annuelle de la Commission aidera à préparer la troisième session annuelle, notamment à choisir un thème qui permettra d'approfondir la réflexion sur les orientations de l'action de la Commission qu'il importe de mieux définir.

Activités prévues

- Le Comité d'organisation tiendra des débats informels entre les représentants des membres de la Commission intéressés, des entités compétentes des

Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations régionales et des banques de développement.

- Ces débats informels porteront sur les orientations de l'action de la Commission qu'il y aura lieu de mieux définir lors de la troisième session annuelle.

Prise en compte des vues des acteurs régionaux

60. La Commission continuera d'attacher une importance particulière à ses échanges et sa collaboration avec les acteurs régionaux dans ses activités d'orientation et de collaboration avec les pays.

Activités prévues

- Comme suite à la visite du Président de la Commission et des présidents des formations Burundi, Guinée-Bissau et République centrafricaine au siège de l'Union africaine (26 novembre 2014), le Comité d'organisation organisera des consultations avec le Groupe africain afin de veiller à ce que les domaines d'activité convenus lors de la visite continuent de faire l'objet d'une collaboration effective.
- Le Comité d'organisation continuera d'examiner les moyens de nouer des partenariats plus efficaces et de renforcer la cohérence de l'action des parties prenantes africaines régionales, en particulier les communautés économiques régionales, et des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales.
- Les formations pays continueront de mobiliser leurs membres d'Afrique, notamment par l'intermédiaire du Groupe africain, de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano, pour qu'ils adhèrent aux priorités et objectifs arrêtés en matière de consolidation de la paix pour chacun des pays inscrits au programme de travail de la Commission.

Soutenir l'attention sur les conséquences à long terme de l'épidémie d'Ebola

61. La Commission continuera d'évaluer les incidences de l'épidémie d'Ebola sur la consolidation de la paix, y compris sur la sécurité, la gouvernance locale, les institutions politiques, la cohésion sociale et le relèvement économique, et poursuivra ses activités de sensibilisation, eu égard à la nécessité de suivre à l'échelle régionale une stratégie globale à long terme.

Activités prévues

- Les formations Guinée, Libéria et Sierra Leone continueront de rechercher, pendant la période de relèvement consécutive à l'épidémie, la meilleure façon de soutenir l'action des pays des Nations Unies et de la communauté internationale visant à mettre en œuvre les plans de relèvement et les plans nationaux à plus long terme, compte tenu des priorités nationales et régionales.

- Les trois formations continueront d'informer régulièrement les membres du Comité d'organisation des résultats de leurs efforts de sensibilisation et d'accompagnement et détermineront s'il y a lieu de publier des messages collectifs, notamment sous forme de déclarations de la Commission.

Amélioration de l'exercice consultatif par la Commission de sa fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des modalités de son interaction avec ces deux organes

62. La Commission étudiera les moyens de mieux exercer sa fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Activités prévues

- Le Comité d'organisation s'appuiera sur les principales conclusions de l'évaluation qui a été faite en 2015 de la fonction consultative de la Commission auprès du Conseil de sécurité et étudiera les moyens pratiques pour appliquer les recommandations issues de cette évaluation. Le Comité désignera un des membres de la Commission qui siège au Conseil de sécurité comme successeur de la Malaisie pour la coordination des évaluations périodiques.
- Le Président, en coordination avec la présidence du Conseil de sécurité, préparera le cinquième débat informel, qui pourra se tenir en même temps que l'exposé annuel au Conseil consacré à la présentation du présent rapport.
- Les présidents des formations continueront de veiller à synchroniser, à la demande du Conseil, les exposés d'information périodiques devant le Conseil avec leurs visites dans les pays, de mettre l'accent sur les domaines qui font l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil.

Finalisation et mise en œuvre de la stratégie de prise en compte systématique de l'impératif d'égalité des sexes dans les activités de collaboration avec les pays

63. La Commission continuera une approche pratique de la question d'examiner les moyens concrets de promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Activités prévues

- Le Comité d'organisation finalisera et mettra en application la stratégie de prise en compte systématique de l'impératif d'égalité des sexes afin d'aider à intégrer cet impératif aux activités de collaboration de la Commission avec les pays, dans le cadre de l'exercice de ses trois fonctions principales.

Amélioration des méthodes de travail

64. La Commission continuera d'examiner les aspects de ses méthodes de travail pouvant encore être améliorés afin de clarifier ses objectifs et d'améliorer la prévisibilité de son calendrier et de ses activités.

Activités prévues

- Dès la mi-février 2016, le Comité d'organisation distribuera un calendrier indicatif et un état des activités prévues dans le présent programme de travail.
 - D'ici à la mi-février 2016, la Commission fera connaître ses grandes orientations et les activités qu'elle prévoit de mener dans l'année tant sur des questions thématiques que dans le cadre de sa collaboration avec les pays.
 - D'ici au 30 juin 2016, le Président lancera le processus décrit dans l'aide-mémoire distribué aux membres du Comité d'organisation le 3 décembre qui indique les mesures à prendre pour faire en sorte que l'élection des membres du Comité soit achevée avant le début de chaque session, dans les délais prévus.
-